



Semaine européenne du développement durable

Règlement de l'appel à projets

I. LES OBJECTIFS DE LA SEMAINE EUROPEENNE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) se déroule chaque année du 30 mai au 5 juin. La Communauté de Communes du Pays Rochois s'associe à cet évènement afin de :

- **Valoriser les acteurs locaux dans leurs pratiques ;**
- **Promouvoir les comportements écoresponsables** qu'ils soient individuels ou collectifs ;
- **Faire connaître les solutions concrètes existantes** sur son territoire,
- **Créer une dynamique collective de territoire** sur les questions de développement durable.

La CCPR étudie l'ensemble des propositions faites et se réserve également le droit de refuser une action si celle-ci est jugée en décalage avec la thématique du développement durable.

II. RECOMPENSES : LES PRIX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La CCPR prévoit une enveloppe globale de 500€ afin de récompenser les 3 actions qu'elle jugera les plus représentatives et les plus qualitatives :

- 1^{er} prix : 250€
- 2^{ème} prix : 150€
- 3^{ème} prix : 100€

Le jury est composé des membres de la commission environnement : celui-ci se réunira après la manifestation (courant juin) afin de désigner les 3 lauréats de l'évènement. La remise des prix sera organisée à la fin du mois de juin en présence de l'ensemble des partenaires de la manifestation.

Pour faire son choix, le jury évaluera les critères suivants pour chaque animation :

- **Liens de l'animation avec les 3 piliers du Développement Durable** (*social, environnemental, économique et impact*),
- Lien de l'animation avec le territoire,
- Nombre de participant à l'animation,
- Originalité de l'animation.

III. QUI PEUT PARTICIPER A L'APPEL A PROJETS ?

L'appel à projets est ouvert aux entreprises, collectivités et services publics, établissements scolaires et associations, implantés sur l'une des 9 communes du territoire de la CCPR (*Amancy, Arenthon, Cornier, Eteaux, La Roche-Sur-Foron, Saint-Sixt, Saint-Pierre-en-Faucigny, Saint-Laurent, La Chapelle-Rambaud*).

Les personnes morales limitrophes au territoire peuvent également proposer leur animation si celle-ci est réalisée sur le territoire du Pays Rochois. Pour des raisons juridiques, l'appel à projets ne peut être ouvert aux particuliers/personnes physiques. Pour pouvoir proposer une animation, un particulier devra se rapprocher d'une association, entreprise, école, médiathèque ...

Pour des raisons juridiques et déontologiques, les entreprises et collectivités qui seraient lauréates de l'un des 3 prix du Développement Durable, désigneront une association du territoire investie dans le domaine du développement durable et/ou de la santé. La CCPR versera le montant du prix reçu à cette association. La CCPR se réservant le droit de valider l'association désignée par le lauréat.

Les établissements scolaires recevront leur prix sous forme de subvention à leur coopérative scolaire ou à une association d'élèves de leur établissement œuvrant sur la thématique du Développement durable et/ou de la santé.

IV. THEMATIQUES ET TYPES D'ANIMATION

Les thématiques d'animation peuvent être variées :

- **L'économie verte et la consommation responsable** : *alimentation/santé, sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables, tourisme durable ...*
- **La préservation du patrimoine, des milieux, des ressources naturelles** (*biodiversité, eau, air, sols ...*),
- **La réduction des déchets,**
- **La prévention des risques et des nuisances, les bonnes pratiques au jardin...**
- **La promotion de l'habitat durable, des transports collectifs et alternatifs** (*train, vélo, marche, covoiturage ...*),
- **Les comportements écoresponsables et les éco gestes ...**
- **Les solidarités et le « mieux vivre ensemble »** : *l'économie sociale et solidaire, le partage des savoirs, les liens-intergénérationnels, la communication au service de la citoyenneté ...*

Les projets proposés doivent également cibler une action d'information, de sensibilisation ou de mobilisation de la population autour des enjeux liés à la biodiversité ou sur un des thèmes précités.

Les actions, de sensibilisation peuvent s'adresser au grand public ou viser plus particulièrement un public spécifique comme les jeunes ou les scolaires. Elles peuvent prendre la forme de :

- Conférence,
- Exposition,
- Projection de film,
- Sortie découverte,
- Visite,
- Marché,
- Création d'une association, d'un groupe d'échange (ex : Zéro déchets),
- Portes ouvertes,

- Créations manuelles,
- Etc...

V. QUI FAIT QUOI ?

Vous souhaitez proposer votre animation pour participer à l'appel à projets, vous devez :

- **Vous assurer que votre animation correspond aux critères** mentionnés ci-dessus,
- **Vous assurer d'obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires pour la réalisation de votre animation** (arrêté municipal, autorisation d'intervention sur la voie publique, confirmation de réservation de salle, ...)
- **Fournir à la CCPR un justificatif d'assurance** justifiant votre couverture pour la réalisation de l'animation,
- **Fournir à la CCPR l'ensemble des détails de votre projet** (contenu, explications, logos, photos...).

De son côté, la CCPR vous accompagnera dans la promotion de votre animation. Un kit de communication complet et clé en main vous sera transmis avec :

- **L'affiche générale** créée pour l'événement,
- **Les déclinaisons du visuel principal aux formats numériques** (réseaux sociaux, site Internet, newsletter...)
- **Les déclinaisons pour chaque animation.**

La CCPR assurera aussi le déploiement du plan de communication global pour l'ensemble du programme à savoir :

- Impression et diffusion des supports papier (affiche et programme),
- Relai auprès de la presse locale,
- Diffusion des supports sur les outils de communication de la collectivité...

VI. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- **Du 10 février au 16 mars 2020** : retrait et dépôt de dossiers
- **Du 17 au 30 mars 2020** : sélection des actions
- **Du 1^{er} au 7 avril 2020** : Réponses aux partenaires
- **Du 7 avril au 4 mai 2020** : conception et réalisation des supports de communication de l'événement
- **Du 30 mai au 5 juin 2020** : Semaine européenne du développement durable
- **Courant juin** : réunion de la commission environnement pour désigner les 3 lauréats
- **Remise des prix** : fin juin (la date vous sera transmise courant mai).

VII. COMMENT PARTICIPER ?

Pour participer à l'appel à projet, il vous suffit de déposer votre animation directement en ligne sur www.ccpaysrochois.f/SDD-20